Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET
DES
YVELINES

Versailles, 27 janvier 2015

COMMUNIQUE DE PRESSE

Modification de l'organisation des manifestations sportives soumises à déclaration ou autorisation

A compter du 1er avril 2015, une plateforme départementale prendra en charge l'instruction des dossiers d'organisation des manifestations sportives soumises à déclaration ou autorisation délivrée en application du code du sport.

Cette plateforme sera compétente pour tous les dossiers relevant du département des Yvelines et sera située à cette adresse :

SOUS-PREFECTURE DE MANTES LA JOLIE
18/20 rue de Lorraine
78 200 MANTES LA JOLIE

A compter de cette date, il conviendra de vous adresser exclusivement à cette instance pour toutes vos demandes (tel : 01.30.92.85.35 / 01.30.92.85.38).

Vous pourrez communiquer et déposer vos documents à l'adresse électronique suivante : pref-spmlj-sport78@yvelines.gouv.fr

Contact : Service départemental de communication interministérielle – 01.39.49.79.02/75.22
pref-communication@yvelines.gouv.fr – www.yvelines.gouv.fr
Rejoignez-nous sur Twitter : @Prefet78